



Service GM NAV DDAM

Jarry, le 09 avril 2021

LA DIRECTION DE LA MER RECRUTE UN MÉDECIN DES GENS DE MER (H/F) TEMPS PARTIEL 80 %

Dans le cadre du remplacement du médecin des gens de mer actuellement en fonction, la Direction de la Mer a la volonté d'assurer la couverture médicale obligatoire des marins sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe.

Le (la) médecin intégrera une équipe pluridisciplinaire au sein de la direction de la mer de la Guadeloupe. Il (elle) aura à disposition une salle de consultation équipée de matériel informatique.

Les missions du (de la) médecin des gens de mer de la Guadeloupe :

- Réalisation des visites médicales d'aptitude à la profession de marin, le contrôle périodique de cette aptitude et les visites d'aptitude à la reprise de la navigation après arrêts de travail pour raison de santé ;
- Participation au contrôle sanitaire des navires en lien avec le centre de sécurité des navires ;
- Participation à la formation médicale maritime délivrée dans les centres de formations agréés ;
- Gestion administrative des dossiers médicaux des marins ;
- Gestion des 4 médecins agréés, des îles de la Guadeloupe (Les Saintes, Marie Galante, Saint Barthélemy et Saint Martin)

Dans ce cadre il (elle) sera amené(e) à effectuer des déplacements réguliers sur les îles de la Guadeloupe.

conditions de rémunération

rémunération brute mensuelle sans reprise d'ancienneté sur la base d'un temps plein :

- à l'embauche : indice majoré 1220¹
- au bout de deux ans : indice majoré 1281;
- au bout de cinq ans : indice majoré 1342.

¹ Valeur du point d'indice 4.69 €

Tél : 05 90 41 95 66

Mél : franck.guy@developpement-durable.fr

22, rue Ferdinand Forest BP 2466 – 97085 JARRY CEDEX



Reprise de l'ancienneté

La reprise de l'ancienneté est déterminée au regard du parcours professionnel. Seule l'ancienneté en médecine du travail ou dans un emploi maritime est prise en compte par la DRH.

Le (la) candidat(e) recruté(e) bénéficiera d'une formation en interne et lorsqu'il (elle) ne possède pas l'une des qualifications nécessaires à l'exercice des missions citées, il (elle) devra suivre l'enseignement du diplôme de médecine maritime de l'université de Bretagne occidentale (Brest) :

http://www.univ-brest.fr/digitalassets/6/6156_dumm_bd_.pdf

Le (la) candidat(e) signera un contrat de médecin contractuel de la fonction publique à durée indéterminée et à temps partiel avec une période d'essai de 4 mois

La prise de fonction est fixée le 01 septembre 2021

Profil recherché

- Titulaire d'un diplôme de médecine et éventuellement d'une qualification en médecine du travail ou en médecine de prévention ou diplômé(e) de médecine maritime de l'université de Brest ou de médecine d'urgence maritime de la faculté de Marseille ou le brevet de marine marchande.
- conditions d'âge : moins de 65 ans révolus.

contacts et renseignements

franck GUY, chef du service GNAVDAM : 05 90 41 95 66
dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.f